

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
08 décembre 2022

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Excusés sans pouvoir : Christelle JOIE et Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAREL

DELIBERATION N° 2022-60

OBJET : Rapport d'observation définitives et sa réponse de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire concernant le contrôle et la gestion du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18)

Vu le rapport d'observations définitives et sa réponse par la Chambres Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur la gestion du Syndicat Départemental du Cher au cours des exercices 2015 et suivantes reçu en mairie par voie électronique le 26 septembre 2022,

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport comportant les observations définitives et sa réponse de la Chambres Régionale des Comptes Centre-Val de Loire concernant le contrôle et la gestion du Syndicat départemental d'énergie du Cher concernant les exercices 2015 et suivants doit être soumis à débat au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport.

Le Conseil Municipal a débattu du rapport d'observation définitives de la Chambres Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur la gestion du Syndicat Départemental du Cher au cours des exercices 2015 et suivantes et a pris acte de ce rapport et de la réponse du Syndicat départemental d'énergie du Cher. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le rapport. La délibération sera transmise à la Chambre Régionale des Comptes Centre – Val de Loire 15 rue d'Escures BP 2425 45032 ORLEANS CEDEX 1.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CAREL



Le Maire,
Marina DUPUY

